

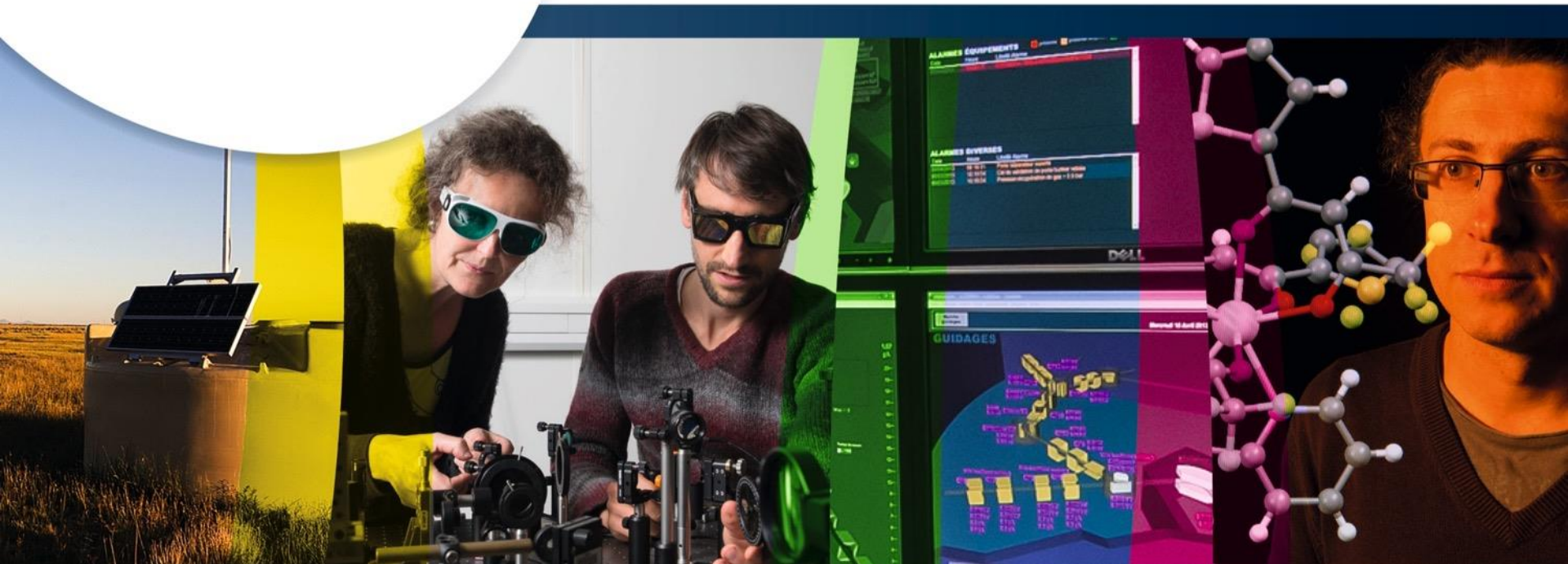
20 juin 2017



www.cnrs.fr

Les stratégies de PI dans l'Open Innovation

Patrick Moreau, Responsable des partenariats industriels, DIRE
(Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises)



Les différents modes de partenariat industriel bilatéral



www.cnrs.fr

Relation bilatérale par l'établissement d'un contrat avec annexe technique

- ⊙ Collaboration de recherche
- ⊙ Prestation de service

Laboratoire Commun

- ⊙ Laboratoire Commun de Recherche
- ⊙ LabCom ANR
- ⊙ Certaines chaires industrielles

UMR ou UMI Commune

Les différences entre un Laboratoire Commun et un contrat de collaboration

Laboratoire Commun

Avec ou sans mur



- Une **thématique générale** (feuille de route) décidée en commun
- Un programme
 - Ex gestion de l'énergie des parcs éoliens
- Durée : 4 ans renouvelable
- Programme et objectifs **mis à jour annuellement**
- Moyens humains, matériels et immatériels** permettant d'opérer le programme
- Volume d'activités mis en commun
- Gouvernance commune** pour le suivi mais aussi **pour l'orientation** du programme

Contrat de collaboration de recherche



- Une **problématique particulière** apportée par l'industriel
- Un projet
 - Ex : modélisation du fonctionnement d'une éolienne
- Durée 1 à 3 ans en général
- Projet de recherche avec un **objectif figé** (éventuellement go/no-go)
- Les moyens apportés par chaque partie peuvent être déséquilibrés
- Flux financier requis pour couvrir au moins le coût marginal, au mieux le coût complet
- Gouvernance pour le suivi**, l'exécution du projet



www.cnrs.fr

Positions de principe du CNRS

- ⦿ Le CNRS attache une extrême importance à protéger la liberté des chercheurs à effectuer des recherches seul ou avec des tiers,
- ⦿ Il est essentiel que les chercheurs puissent librement publier,
- ⦿ Il est indispensable pour le CNRS de figurer dans les classements internationaux d'innovation et le CNRS demande à être co-déposants des brevets,
- ⦿ Le CNRS ayant collaboré à l'origine des résultats, il souhaite être en copropriété,
- ⦿ Le CNRS a pour mission que ses résultats soient transférés et exploités,
- ⦿ Le CNRS considère que le partenaire industriel a vocation à exploiter et lui laisse la liberté de gestion du portefeuille et de stratégie d'exploitation,
- ⦿ Enfin, le CNRS a obligation d'intéresser financièrement son personnel de recherche. Il est donc demandé un juste retour financier en cas d'exploitation.



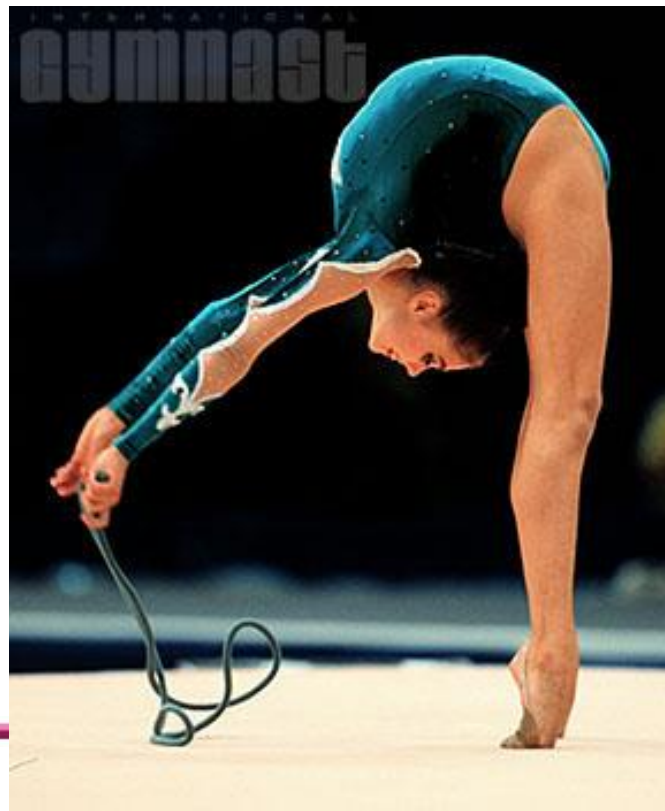
www.cnrs.fr

Des positions de principe ...

- ⊙ Mais aussi beaucoup de souplesse avec l'adaptation aux enjeux et au contexte (secteur, environnement concurrentiel, typologie d'exploitation, etc) du partenaire industriel



www.cnrs.fr



Mise en relation avec les industriels

- Appels entrants
 - SATT
- Critères de choix
 - Contenu scientifique
 - Publications
 - Capacité à converger
 - Reconnaissance des positions de principe du CNRS
- Dans le cas d'accord-cadre
 - Flux de contrats
 - Secteur, renommée de l'entreprise, potentiel
 - Difficultés rencontrées



www.cnrs.fr

Gestion de la copropriété

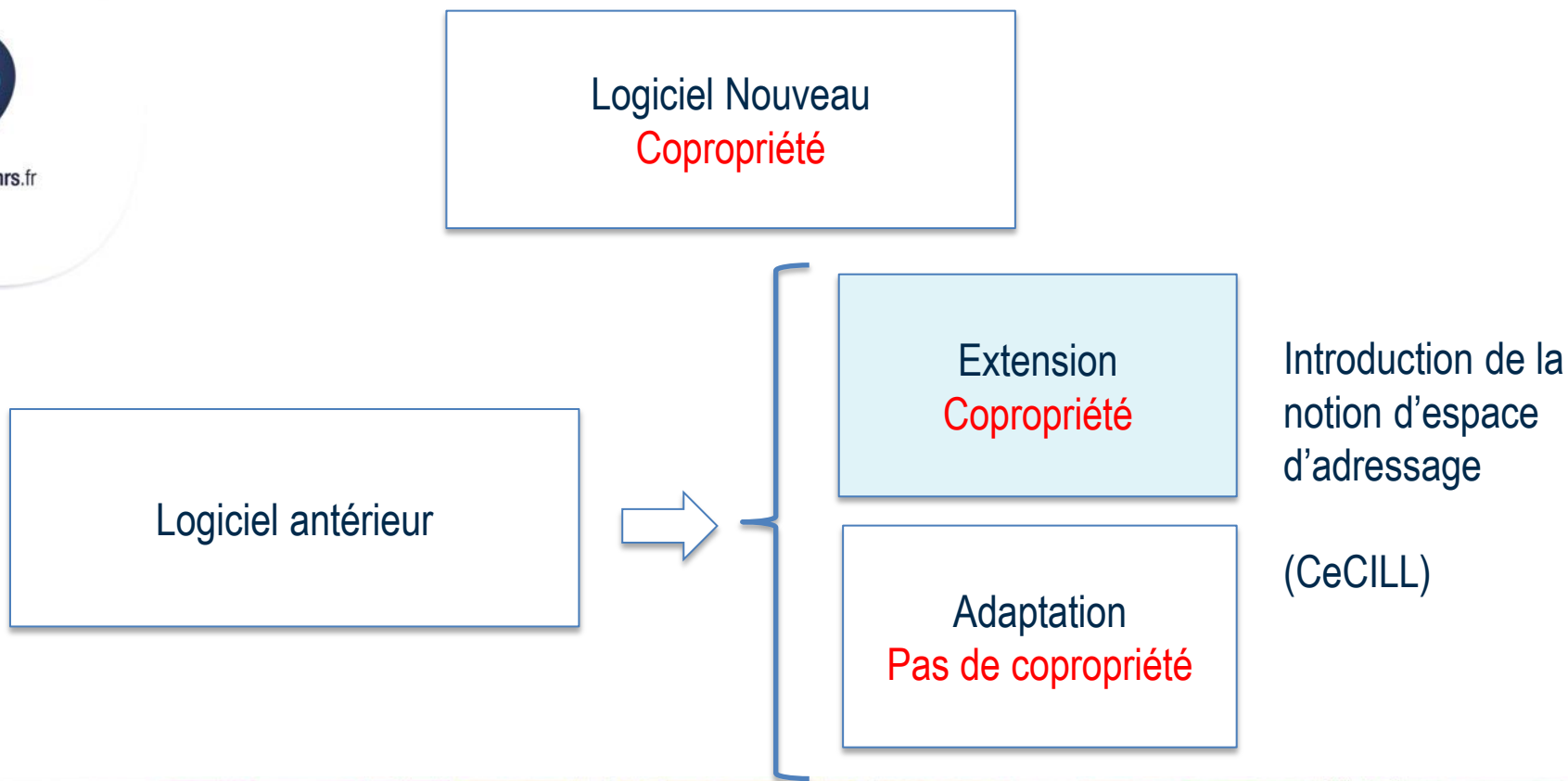


www.cnrs.fr

- ❑ Le partenaire industriel a vocation à exploiter les résultats
 - ❑ Partenaire à privilégier
- ❑ Une stratégie de propriété intellectuelle du partenaire est adossée à sa stratégie d'exploitation industrielle
 - ❑ Liberté sur les extensions
- ❑ La gestion de la copropriété est donc confiée au partenaire industriel
- ❑ Prise en charge des frais de PI par l'industriel

Le cas des logiciels

☐ Quelques recommandations



Exploitation des résultats communs

- Le CNRS peut accorder au partenaire une exclusivité dans son domaine
 - Pas souhaitable d'en définir précisément les modalités de calcul
- Indépendamment de l'exploitation, l'exclusivité a également un prix.
 - Immobilisation à des fins défensives
- Une exploitation non exclusive doit également donner lieu à un retour financier.



www.cnrs.fr

Modalité du retour financier



www.cnrs.fr

Cash
(somme forfaitaire libératoire)

Redevance

(versement régulier de sommes dont le montant est assis sur le chiffre d'affaires)



Confidentialité des Résultats

- Les Résultats ne rentrent pas dans la définition des informations confidentielles
 - Publication
 - Liberté de recherche avec des tiers
- Utilisation des DTS (Dossier Technique Secret)

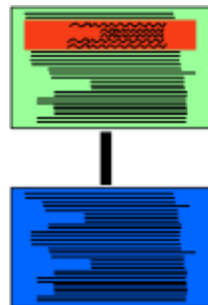


www.cnrs.fr

Le logiciel libre dans le partenariat industriel

Le logiciel libre est défini par quatre libertés fondamentales :

- exécuter le programme
- l'étudier
- l'adapter
- le redistribuer



```
1001011000101010100001001
0100010001010101001100001
01100001110110111000111000
```



www.cnrs.fr

Le logiciel libre dans le partenariat industriel



www.cnrs.fr

- ❑ Quelles incidences sur les facteurs clés de succès d'un projet ?
 - ❑ Travailler avec les utilisateurs potentiels, si possible dès la phase de conception.
 - ❑ Se confronter très tôt au marché, se mettre en position d'en écouter en permanence les retours.
 - ❑ Intéressant pour les start-up
- ❑ Fluidification de la relation contractuelle

INNOVATION
NOUVELLE
GÉNÉRATION

Merci pour votre attention
Gardons le contact



www.cnrs.fr

Patrick MOREAU

patrick.moreau@cnrs-dir.fr

<https://fr.linkedin.com/in/patrick-moreau>



[@moreau_patrick](https://twitter.com/moreau_patrick) 